

Paris le 26 Vendémiaire an 9.

N<sup>o</sup> 47.

Le citoyen Surve Directeur de l'école

Française des beaux arts à Rome

Au Ministre de l'intérieur

64

Citoyen Ministre,

Vous eûtes l'année de la bonte de prendre en  
considération la situation pénible, ou se trouvoient  
plusieurs de nos jeunes artistes qui, ayant remporté les  
grands prix de peinture Sculpture et architecture; étoient  
compris dans la Loi sur la conscription militaire.  
L'exposé que vous en fîtes aux consuls de la république,  
fut favorablement accueilli et ils arrêtèrent le 23  
Ventôse 8<sup>te</sup> que les jeunes artistes, qui avoient remportés  
Les grands prix; étoient autorisés à rester dans leurs  
foyers jusqu'à nouvel ordre: plusieurs parmi ceux qui  
viennent de se distinguer aux derniers concours, se  
trouvent dans le même cas. je vous prie en conséquence,  
Citoyen Ministre, de leur obtenir la même faveur, afin  
que l'esprit libre de toute inquiétude, ils puissent se livrer  
avec ardeur à toutes les <sup>parties</sup> de leur art et mériter en s'aperfec-  
tionnant d'une manière encore plus distinguée, la bienveillance  
du gouvernement. Je joins ici les noms et âges de ceux  
soumis à la conscription. 1.

64bis

et Citains

Alphonse Grandart, age de 20 ans  
grandes natif de Paris age de 21 ans  
Simon Vallot natif de Lyon  
Jugre natif de Martenbarre age de 20 ans